

Document d'arrêt

Commune de VELLEMINFROY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ensemble de la commune au 1/6000 ème

Pièce n°4.3.38

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - Tél : 03.81.83.53.29

initiativead@orange.fr - initiativead25@orange.fr

Logo Triangle Vert

Logo Initiative

Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ng1, Ng2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

Mines (Source : BRGM)

Carrière (Source : BRGM)

Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Falaises

Risques liés au transport d'énergie

Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

Ruissellement (source : DDT + Commune)

Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles : L.151.23

Arbre remarquable

Haie

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

Espace vert à créer

OAP densification

OAP sectorielle

Emplacements réservés

L.151.19

Élément ponctuel du bâti ou du paysage

Élément linéaire du bâti ou du paysage

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

Bâtiment agricole

Liaison douce - cheminement de randonnées à préserver

Zone de sauvegarde Sage Breuchin

Cours d'eau